



A CLAIRVAUX, NON aux CLSH "made in BAILLY"

Le récent décès de Marie-José SAUVIN 1^{ère} vice-présidente de la communauté de communes est un gros coup dur pour Gérard BAILLY.

Cumul des mandats oblige, c'est en effet elle qui dirigeait de fait la communauté de communes et notre président n'avait quasiment qu'à se mettre les pieds sous la table, la laissant traiter les dossiers (sensibles en particulier, courage oblige) aborder les sujets sensibles et "ramer en soute" pendant que lui "paradaît sur le pont".

Cette glorieuse époque est désormais révolue pour lui. Il le reconnaît d'ailleurs en privé : il ne connaît pas les dossiers. Gênant pour un président et pour les habitants !

Vous remarquerez d'ailleurs au passage que le siège de la communauté de communes de la rue St-Roch ne l'a jamais autant vu : il faut en effet mettre les bouchées doubles et prendre connaissance des dossiers qui ne manquent pas.

Le premier gros nuage noir qui s'annonce pour Gérard BAILLY concerne le CLSH de CLAIRVAUX-les-LACS.

Au fait, c'est quoi un CLSH ?

Un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est une entité éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des mineurs à l'occasion des loisirs, à l'exclusion des cours et apprentissage particuliers. Des textes règlementaires régissent cette entité.

Les CLSH de la communauté de communes

Sur la communauté de communes du Pays des Lacs, il existe 4 CLSH :

- CLAIRVAUX-les-LACS (géré par l'association RelaiSoleil)
- PONT-de-POITTE (géré par l'association RelaiSoleil)
- DOUCIER (géré par l'Association des Parents d'Elèves)
- BONLIEU (géré par l'Association des Parents d'Elèves)

Habilités par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ils sont financés par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et par la communauté de communes (17 % environ de la masse totale des impôts prélevés)

Le CLSH de CLAIRVAUX

Ce CLSH est géré depuis l'année 2000 par l'Association RelaiSoleil. Il est implanté sur le site du camping 4 étoiles de Fayolan.



Il accueille le mercredi et pendant les vacances scolaires des enfants de 3 à 12 ans pour des activités intérieures et extérieures et pour l'accompagnement des repas.

Le prix de la journée est calculé en fonction du quotient familial.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- scolarisé le matin : de 11h30 à 18h
- vaqué : de 8h à 18h

La fréquentation de cette structure est en très forte progression depuis 2007 puisque, en heures enfants*, celle du mercredi a presque doublé, et celle des vacances scolaires a augmenté de 35 %

(*) Mesure d'activité définie par la CAF pour calculer la subvention à la communauté de communes

La très forte augmentation d'une année sur l'autre montre indubitablement que le service rendu est utile et que les conditions matérielles et d'environnement proposées par RelaiSoleil donnent toute satisfaction aux parents et aux enfants.

La problématique, c'est que la gestion de ce centre par RelaiSoleil sous la forme de Délégation de Service Public (DSP) se termine à la fin du mois de décembre 2009.

Que va faire la communauté de communes ?

La situation à court terme

Notre président se gratte la tête au sujet de l'avenir de ce CLSH. Il ne semble en effet plus du tout sûr de lui sur le sujet, surtout depuis qu'il a perdu son bras droit en la matière.

L'achat à grands frais des anciens locaux de la DDE (300 000 €) dans lesquels il projetait d'installer le CLSH ou les locaux de la communauté de communes pourrait bien s'avérer une très mauvaise idée, tant du point de vue de l'intérêt des enfants que du point de vue financier. Il semble seulement maintenant s'en rendre compte (espérons!).

Voilà ce qui arrive lorsque l'on prend une décision sans en peser le pour et le contre comme le proposaient avec bon sens 8 conseillers communautaires lors du vote d'acquisition de ce bâtiment le 18 août 2008. **La technique habituelle de Gérard BAILLY "agir avant de réfléchir"** montre une nouvelle fois ses vraies limites. Après le bâtiment de VERTAMBOZ, la Maison des Cascades, la ZIA de PATORNAY, le musée archéologique de MARGNY, l'aéroport de DOLE-TAVAUX etc. ce sont maintenant les anciens locaux de la DDE de CLAIRVAUX.

A court terme, voici ce qui risque de se passer. La communauté de communes va certainement rédiger un cahier des charges pour fixer les conditions de gestion qu'elle soumettra à l'approbation des délégués lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire. Ce cahier des charges doit faire l'objet, avant la fin de l'année, d'un appel d'offres à concurrence auquel tous les prestataires intéressés pourront répondre.

Le conseil communautaire examinera alors toutes les propositions, et il choisira le gestionnaire qui lui paraîtra le plus à même de répondre aux besoins des enfants et des parents. Toutefois il faut savoir que dans son choix la communauté de communes n'ayant aucune obligation vis-à-vis de RelaiSoleil, pourrait très bien exclure cette association, et retenir un autre délégataire qui exercerait son activité dans un autre lieu.

A n'en pas douter le gestionnaire actuel, avec ses installations exceptionnelles au sein du camping de Fayolan, et ses tarifs raisonnables, devrait logiquement partir avec une longueur d'avance sur ses concurrents qui auront sûrement du mal à proposer de meilleures conditions, en particulier dans le domaine des espaces d'accueil.

La situation à long terme

Même si, dans le cadre de cette délégation de service, l'association RelaiSoleil venait de nouveau à être retenue (ce que je souhaite), Gérard BAILLY a certainement toujours ses petites idées de départ en tête qu'il se garde bien d'étaler ou d'évoquer au grand jour (il n'a plus son "poisson pilote" pour le faire) :

- *solution "made in BAILLY" 1* : installer le CLSH de CLAIRVAUX dans les anciens locaux de la DDE
- *solution "made in BAILLY" 2* : installer le CLSH dans les locaux de la communauté de communes et basculer les bureaux de l'intercommunalité dans les anciens locaux de la DDE

Autant vous le dire tout de suite, les deux solutions de Gérard BAILLY m'apparaissent irresponsables à trois points de vue :

- *du point de vue sécuritaire* : proximité de voies de communications importantes dans un milieu citadin
- *du point de vue financier* : à une époque de "vaches maigres", les restructurations des anciens locaux de la DDE et de la communauté de communes actuels (qui ne sont pas adaptés à recevoir des enfants) auront un coût exorbitant pour les habitants de la Région des Lacs. La part intercommunale de nos impôts locaux (que l'on pourrait appeler "taxe GB"), qui a encore augmentée de 5,13 % en 2009, pourrait dans ces conditions être encore revue à la hausse.
- *du point de vue rapport qualité/prix* : rien ne pourra égaler, à moins d'y engloutir des sommes astronomiques, l'environnement et les locaux proposés actuellement par RelaiSoleil (cadre calme et champêtre exceptionnel, piscines ...)

La seule solution possible à long terme

Il n'y a pas besoin d'avoir fait l'ECU (l'Ecole Communale d'Uxelles) comme se vante souvent notre sénateur et président de la communauté de communes, pour s'apercevoir qu'une seule solution raisonnable et responsable s'impose :

Conserver le CLSH de CLAIRVAUX dans les locaux actuels du camping de Fayolan.



OUI A CE PROJET

Un environnement exceptionnel et sécuritaire, des installations ludiques performantes (camping 4 étoiles). Une solution qualité/prix sans égale qui constitue un modèle du genre que bon nombres de communes nous envient.

A contrario, nous devons combattre les deux solutions "made in BAILLY". Les parents d'élèves devront bien sûr être en première ligne en se montrant vigilants face aux potions anesthésiantes que ne manquera pas de leur injecter notre président et en interpellant leurs conseillers afin qu'ils ne votent pas n'importe quoi.

Dire un non catégoriques aux solutions "made in BAILLY"



NON A CE PROJET

Deux solutions irresponsables, dans un milieu citadin contraires aux intérêts des enfants, dangereuses avec la proximité de voies de circulations importantes et ruineuses au plan financier (restructuration des bâtiments).

*

* *

Aux parents concernés et à nous citoyens responsables de mettre la pression sur le président et ses conseillers (qu'il faut interpeller) afin que les projets insensés "made in BAILLY" ne voient jamais le jour et que le CLSH de CLAIRVAUX demeure en Fayolan. Il en va de l'intérêt des enfants de la communauté de communes et de notre porte-monnaie.

-----OOO-----

Quoi de neuf au Pays des Lacs ?